Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 083-200046795-20230411-DELIB_282023-DE



DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 AVRIL 2023 À 14h00

Date de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 15

Présents: 10 Pouvoirs: 1

Absents excusés: 10

Nombre des voix du S.M.B.V.G: 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à quatorze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle André Malraux à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Philippe LAURERI – CCVG
Christian DAVID – CCCV
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Michel ARMANDI – CCMPM
Pierre HENRY – CCVG
Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM
Jean-Pierre ROUX – CCCV
Yves REYNARD – CASSB
Fabrice WERBER – Métropole TPM
Thierry DUPONT – CCVG
Jean-Louis BOYER – CCCV

Pouvoirs: Jérémie FABRE - CCVG

Absents excusés:

Isabelle MONFORT - Métropole TPM
Michel NOIROT - CCVG
Fernand BRUN - CCCV
Jean SANTONI - CCCV
Jean-Bernard KISTON - CCMPM
Cécile GALLAY - CCMPM
Delphine BARRIAU - CCMPM
Pierre GOYET - Métropole TPM
Eric GIRARDO - Métropole TPM
Jacques BRUNO - Métropole TPM

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Philippe LAURERI

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



N°28-2023: VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE SAINTE CHRISTINE (SOLLIES PONT) EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT-SECTION D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2023

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005;

Vu l'instruction budgétaire et comptable;

Vu le règlement des AP/CP approuvé par le conseil syndical du 30 mars 2016 :

Le Président expose :

La Zone d'Activité Commerciale (ZAC) de Sainte-Christine, située sur la commune de Solliès-Pont, est fréquemment soumise à des phénomènes d'inondations par ruissellement et par débordements du cours d'eau du Sainte-Christine. Cette zone est densément urbanisée, cela contribuant à aggraver le phénomène de ruissellement et de montée rapide des eaux du ruisseau. De plus, son lit mineur a subi d'importantes pressions urbaines: une grande majorité de son lit est aujourd'hui artificialisée (portions busées, caniveau bétonné, déviation).

D'après les éléments du diagnostic approfondi du territoire, 489 personnes seraient impactées pour une Q5, 1155 pour une Q100, ainsi qu'entre 6 (Q5) et 16 (Q100) entreprises.

Les modélisations des aménagements montrent une réduction sensible de l'emprise de la zone inondable avec mise hors d'eau de la moitié des bâtis concernés en l'état actuel par les inondations pour des crues fréquentes (Q<Q5).

Les conditions se retrouvent nettement améliorées en amont et en aval de l'autoroute A57.

On notera que la ZEC optimisée à l'aval immédiat de la voie ferrée arrive en limite de capacité pour Q5 et surverse vers le lit mineur sans toutefois concerner les habitations voisines.

Les dépenses prévues en 2023 sont :

- La mission d'AMO (SCP) estimée à 42 000 €
- La finalisation des études réglementaires inventaire faune flore (Naturalia) estimée à 22 800 €
- La mission du coordonnateur SPS estimée à 6 000 €
- La mission de MOE (SCE) estimée à 94 800 €
- Les relevés géotechniques estimés à 76 428 €
- La réalisation des travaux anticipés au niveau du stade comprenant l'AVP anticipé, la mission de MOE, l'éclairage estimée à 480 000 €
- L'acquisition foncière pour un montant estimé à 150 000 €

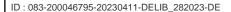
Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du B.P. pour 2023, il est prévu une AP/CP comme suit :

Action A6-8 du PAPI N° AP : 20010 Opération n°10

Pour mémoire AP votée y compris ajustement : 4 954 080 €

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



Révision de l'exercice N : 4 954 080 €

Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) : 9 908 160 €

Crédits de paiement antérieurs : 107 174, 40 €

Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N : 872 028 €

Reste à financer N+1 : 1 451 800 €

Reste à financer (exercices au-delà de N+1) : 2 471 471, 60 €

Année	2021	2022	2023
Dépenses	51 606,00 €	107 174,40 €	872 028,00 €

Année	2024	2025	2026	Total
Dépenses	1 451 800,00 €	1 761 600,00 €	709 871,60 €	4 954 080,00 €

Ce financement fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat (FPRNM) pour 2 041 808, 00 € et l'agence de l'eau pour un montant estimatif de 90 792, 00 € soit un total d'aide de 2 132 600, 00 €.

LE COMITÉ SYNDICAL, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE : 14 voix POUR

ADOPTE l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme suit :

Année	2021	2022	2023
Dépenses	51 606,00 €	107 174,40 €	872 028,00 €

Année	2024	2025	2026	Total
Dépenses	1 451 800,00 €	1 761 600,00 €	709 871,60 €	4 954 080,00 €

AUTORISE le Président à engager toute procédure et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette AP/CP.

AUTORISE le Président à saisir toutes les instances, autorités administratives et environnementales compétentes pour engager les procédures nécessaires à la réalisation du projet à signer les documents nécessaires à cette réalisation.

AUTORISE le Président à négocier les acquisitions foncières, à signer les actes de propriétés, les conventions foncières et à saisir au besoin le juge de l'expropriation.

AUTORISE le Président à solliciter toutes aides financières auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département et à signer tout document en lien avec ces demandes d'aides.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus - Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
Patrick MARTINELLI



Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 083-200046795-20230411-DELIB_282023-DE

